

## REGLEMENTATION Initiateur - Surgères - 23 juin 2019

1. Quelles sont les prérogatives d'un E1 et d'un E2 (5 points) ?

### Prérogatives du E1 FEDERAL

1. Surveillance et organisation des séances en bassin, dans l'espace 0 - 6 mètres.
2. Responsabilité d'enseignement en bassin, dans l'espace 0 - 6 mètres.  
(Directeur de plongée).
3. Enseignement du débutant au Plongeur Autonome Niveau 2 dans l'espace 0 - 6 mètres.
4. Si l'enseignement s'effectue en milieu naturel, le directeur de plongée doit être au minimum un moniteur 1er degré (encadrant E3).
5. Participation aux jurys du brevet Niveau 1.
6. En milieu artificiel : validation des compétences du Brevet Niveau 1.
7. Equivalence UC4 du MF1 (pédagogie pratique sans scaphandre et avec scaphandre en surface). Cette équivalence s'applique également aux Initiateurs ancienne formule.

### PREROGATIVES DU E2 FEDERAL (Initiateur + Guide de Palanquée – Niveau 4 FFESSM)

En plus des prérogatives ci-dessus listées, les Initiateurs de club brevetés Guide Palanquée – Niveau 4 de la FFESSM (E2) peuvent, sauf avis contraire du Président du Club,

- 1- Enseigner la plongée au sein d'un club, dans l'espace 0 - 20 mètres (jusqu'au Niveau Guide de Palanquée – Niveau 4), sous la direction d'un moniteur 1er degré licencié (encadrant E3).
- 2- Signature des plongées qu'il a encadré

2. Qui peut délivrer un Certificat d'Absence de Contre Indication à la pratique de la plongée subaquatique pour le passage du niveau 1 (1 points) ?

- Pour les plus de 14 ans : tout médecin.
- Pour les moins de 14 ans : tout médecin.

3. Donner les périodicités des requalifications et inspections visuelles pour un bloc inscrit au registre d'un club et pour un bloc non inscrit (1 point)

- Bouteille inscrite au registre d'un club : requalification tous les 6 ans avec inspection visuelle tous les ans.
- Bouteille non inscrite au registre d'un club : requalification tous les 2 ans avec inspection visuelle tous les ans.

4. Qu'est-ce que la responsabilité civile. (1 point)

- C'est une obligation de réparation en cas de dommage corporel, moral ou matériel, causé à un tiers.

3. La licence fédérale : Durée de validité (1 point)

- Du 15 septembre de l'année N, au 31 décembre de l'année N+1.

5. Quel est le matériel de sécurité spécifique indispensable à avoir au bord d'une piscine ? (3 points)

*½ point enlevé par ligne manquante, 2 points enlevés si manque oxy*

- Un moyen de communication permettant de prévenir les secours. Une VHF est nécessaire lorsque la plongée se déroule en mer au départ d'une embarcation support de plongée ;
- De l'eau douce potable
- Un ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle (BAVU) avec sac de réserve d'oxygène et trois masques (grand, moyen, petit) ;
- Un masque à haute concentration ;
- Un ensemble d'oxygénothérapie médicale normobare d'une capacité suffisante pour permettre, en cas d'accident, une prise en charge adaptée à la situation jusqu'à l'arrivée des secours médicaux, avec manodétendeur, débit-litre et tuyau de raccordement au ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle (BAVU) ou au masque à haute concentration ;
- Une couverture isothermique ;
- Des fiches d'évacuation selon un modèle type en annexe III-19.
- Le plan de secours est un document écrit, adapté au lieu et à la plongée pratiquée, régulièrement mis à jour et porté à la connaissance du directeur de plongée, des personnes encadrant les palanquées et des plongeurs

autonomes. Il précise notamment les modalités d'alerte en cas d'accident, les coordonnées des services de secours et les procédures d'urgence à appliquer en surface à la victime.

- Une tablette de notation immergeable ;
- La CTN recommande de posséder une trousse de secours (obligatoire par le CDS lié aux associations déclarées en tant qu'APS) contenant au minimum de l'aspirine et de quoi régler toutes la bobologie liée à notre activité (pansements, désinfectant, bande de type Velpeau, crème contre brûlure, ...)

6. A quel âge au minimum et sous quelles conditions peut on passer le N1 ? ( 2 points )

*1 point pour 14ans 1 point pour 12ans*

- A 12 ans sous conditions  
*Demande formulée par l'enfant*  
*Demande formulée par le tuteur adressée au président*  
*Avis favorable du moniteur*  
*Avis favorable du président*  
*Certificat médical de moins d'un an fourni par un médecin fédéral ou spécialisé*

7. En France, qu'est-ce qui régleme la pratique de la plongée à l'air?( 0.5 point)

- Le code du sport

8. Que permet la licence fédérale (1,5 points) ?

*0,5 point par bonne réponse.*

- Obligatoire pour la pratique des activités en club.
- Vaut permis de chasse sous-marine.
- Assurance en responsabilité civile.

9. Donner les périodicités des requalifications et inspections visuelles pour un bloc inscrit au registre d'un club et pour un bloc non inscrit (2 point)

- Bouteille inscrite au registre d'un club : requalification tous les 6 ans avec inspection visuelle tous les ans.
- Bouteille non inscrite au registre d'un club : requalification tous les 2 ans avec inspection visuelle tous les ans.

10. Quel est le matériel individuel obligatoire dont vous devez disposer lorsque vous encadrez une palanquée en milieu naturel (2 points)

- Manomètre ;
- Bloc avec 2 sorties d'air ;
- 2 détendeurs complets ;
- SSG ;
- Les moyens de contrôler les caractéristiques de la plongée (déco).
- (Chaque palanquée doit disposer d'un parachute de palier).